

Charte de l'Association



1. Objectifs

Coup de Pouce Caluire est une Association loi 1901 qui a pour vocation de créer des liens de service amical entre les habitants de la commune de Caluire et Cuire et de ses environs. L'Equipe fondatrice et les adhérents, initialement membres des communautés paroissiales de Caluire, s'engagent à faire respecter l'esprit et les principes définis dans la présente Charte.

C'est à l'occasion d'un coup de pouce ponctuel que les 'Demandeurs' et les 'Acteurs' entrent en relation. Il n'est question ni de valeur marchande, ni de réciprocité attendue.

La gratuité étant la règle, l'Association Coup de Pouce Caluire (CdPC) s'engage à ne pas concurrencer ceux qui vivent de petits travaux ou de services à la personne.

CdPC n'a pas vocation à se substituer aux services sociaux existants. Au contraire, par une bonne connaissance de ces services (municipaux, associatifs, territoriaux...), CdPC en assure la publicité autant que possible.

Le seul but de CdPC est de créer du lien là où il fait défaut.

Les orientations sont les suivantes :

- Constituer un réseau de 'Veilleurs' permettant de repérer, d'identifier des besoins particuliers, autres que ceux connus par les associations existantes.
- Mettre en lien des personnes qui offrent - 'Acteurs' - et qui demandent - 'Demandeurs' - des services ; la réciprocité n'est pas attendue mais elle peut tout à fait se déployer au cas par cas.
- Coopérer avec les structures de solidarité existantes de manière à travailler en complémentarité voire en synergie.
- Favoriser la fraternité entre les Acteurs, les Demandeurs et les Veilleurs, par exemple au travers de rencontres conviviales ponctuelles (cafés, gouters partagés...).

L'Association Coup de Pouce Caluire est structurée pour assurer des aides ponctuelles. Elle n'a pas pour vocation de prendre en charge durablement les personnes ni d'offrir des aides financières.

2. Fonctionnement

2.1. Groupe de pilotage

Le fonctionnement de Coup de Pouce Caluire est animé par une équipe appelée 'Groupe de Pilotage'.

Le Groupe de Pilotage assure la mise en relation entre les Demandeurs et les Acteurs.

- En amont du coup de pouce, le Groupe de Pilotage (GdP) s'assure que les ressources mises en place - adresse internet, permanence téléphonique, écoute des Veilleurs, liste des Acteurs.....- permettent une bonne prise en compte des demandes exprimées. Les membres du GdP s'efforcent de rencontrer chaque Acteur, qui n'est pas connu d'un ou plusieurs de ses membres, de manière à pouvoir ajuster au mieux l'offre et la demande.
- Le Groupe de Pilotage assure une permanence téléphonique et mail pour répondre rapidement aux demandes exprimées.
- En aval du coup de pouce, le GdP s'efforce de recueillir le retour de l'Acteur et du Demandeur impliqués dans chaque opération.

Le Groupe de Pilotage exerce une action de vigilance pour prévenir tout travail dissimulé de la part des Acteurs et veille au bon respect de la charte.

Le Groupe de Pilotage se réserve le droit d'interpeler tout Acteur ou Demandeur qui ne respecterait pas l'esprit et les termes de la présente charte.

Le Groupe de Pilotage réunit les acteurs, idéalement une fois par an, de manière à rester à l'écoute de leurs retours d'expériences et de leurs suggestions.

2.2. Le veilleur

Le Veilleur est connu du Groupe de Pilotage.

Le Veilleur est un référent physique et moral de Coup de Pouce Caluire dans son lieu de vie (quartier, immeuble, lotissement, travail, service d'entraide, association, collectivité...)

Le Veilleur fait remonter au GdP les offres et les demandes qu'il identifie dans son environnement.

Le Veilleur connaît bien l'existence des services sociaux et associations d'entraide de Caluire et de ses environs. Il accepte uniquement les demandes de services qui entrent dans le champ de CdPC. A défaut, il oriente le Demandeur vers les structures compétentes.

2.3. Les Acteurs

Les nouveaux acteurs prennent contact avec CdPC en remplissant le questionnaire prévu à cet effet (voir annexe jointe). Les propositions énumérées dans la liste de coups de pouce sont données à titre d'exemples, la liste n'est pas exhaustive et tout autre talent à partager sera le bienvenu.

Une rencontre préalable est prévue avec tout nouvel acteur qui n'est pas connu d'au moins un membre du comité de pilotage. A l'issue de cette rencontre, chaque nouvel acteur signe la présente charte pour confirmer son adhésion avec les valeurs et le fonctionnement de CdPC.

Les acteurs n'acceptent aucune gratification pour eux-mêmes. Si la personne aidée souhaite faire un geste pour exprimer sa reconnaissance, les acteurs peuvent l'inciter à payer sa cotisation pour devenir adhérent de Coup de Pouce ou à verser un don au profit de l'association

2.4. Les demandeurs

Pour les demandes de services, les personnes prennent contact avec CdPC par l'intermédiaire de la permanence téléphonique ou de l'adresse mail. La seule condition pour demander un service est d'être domicilié sur la commune de Caluire et Cuire.

3. Responsabilité

La personne qui assure un service dans le cadre de Coup de Pouce Caluire (Acteur) assume elle-même la responsabilité de son action comme si elle rendait service à un ami. Toutefois, l'association a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des acteurs lors de la réalisation d'un service dans le cadre de CdPC.

Prénom et Nom :

Date :

Signature précédée de 'lu et approuvé' :

